



N°DB08/20

**AVENANT DE CONVENTION  
DE MISE A DISPOSITION DE MOYEN**

Entre,

**La Communauté d'Agglomération du Grand Dole**, dont le siège social est situé Place de l'Europe, BP 458 - 39100 DOLE, représentée par son Président, Jean-Pascal FICHERE, Mandaté par le Bureau Communautaire du 25 juin 2020,

Ci-après dénommée « **Grand Dole** »

**GRAND DOLE**

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe  
39100 DOLE  
Tél. : 03 84 79 78 4  
Fax. : 03 84 79 78 43  
info@grand-dole.fr  
www.grand-dole.fr

Et,

**La société FCB ISOLATION**

Dont le siège est fixé  
49 rue du muguet - 39100 DOLE  
Au capital de **6 000€**  
Immatriculée au R.C.S. de, Lons le Saunier (39)  
sous le numéro **829 985 688**

Représentée par, Renaud MINGUET, le co-gérant,

Ci-après dénommé « **le Preneur** ».

**Il a été convenu ce qui suit :**

**ARTICLE 1 – Renouvellement de mise à disposition de bureaux**

Une convention de mise à disposition de moyen N° 17-06-27 PEP GD, a été initialement conclue pour une durée de 2 ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017 puis prolongée par avenants successifs jusqu'au 30 juin 2020.

Considérant que l'entreprise est engagée dans la construction de son nouveau site d'activité il est proposé au preneur un renouvellement de 6 mois à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020.

**ARTICLE 2 – Durée**

En conséquence, le terme du présent avenant est fixé au **31 décembre 2020**, à charge pour celle des parties qui voudra mettre fin au présent contrat avant la période sus indiquée de prévenir l'autre par lettre recommandée avec un préavis de 1 mois.

**ARTICLE 3 – Redevance**

Le preneur devra s'acquitter du forfait mensuel déterminé par la délibération n°GD154/19 du 18 décembre 2019 fixant les tarifs pour l'année 2020 soit :

- Bureaux : 7,60€ HT/m<sup>2</sup>/mois
- Ateliers : 4,50€ HT/m<sup>2</sup>/mois

Aucune majoration n'étant appliquée, le montant de la redevance mensuelle est de :

440,80€ HT soit **528,96 TTC**

**ARTICLE 4 – Autres dispositions**

Les autres dispositions relatives au service de domiciliation pour la période sus-indiquée demeurent telles qu'établies dans la convention N° 17-06-27 PEP GD.

Fait à Dole le **30 JUL. 2020**

En trois exemplaires

Pour la Communauté d'Agglomération  
du Grand Dole  
Le Président,

**Jean-Pascal FICHERE**



Pour la Société FCB ISOLATION  
Le co-gérant,

**Renaud MINGUET**

